



Règlement Challenge DECOUX Sport

Ce challenge est organisé par le Vélo Club Rochefortais et le Cyclo Club de Vervant dans le but de promouvoir le sport cycliste auprès des jeunes.

Article 1 : Catégorie d'épreuves et caractéristiques

Ces courses sont inter-régionales et ouvertes seulement aux MINIMES, CADETS (et JUNIORS Féminines) licenciés FFC. Elles se disputeront en circuit ou en ligne.

Pour que les cadettes prétendent au classement du challenge, elles doivent prendre le départ avec les minimes (2 classement séparés, Minimes et Cadettes).

Article 2 : Dates et lieux des épreuves

1^{ère} manche : 31 mars – Anais
2^{ème} manche : 1 mai – Vervant
3^{ème} manche : **30 septembre** – Saint Crépin
Finale du challenge : **Annulé** – Rochefort

Article 3 : Engagements

Les engagements sont à effectuer par internet sur le site de la FFC.

Article 4 : Classement individuel

Pour être classé dans le challenge, les concurrents doivent participer au moins à 1 épreuve sur les 4 programmées. Si une épreuve est annulée, le classement sera fait sur 3 épreuves.

Le calcul des points se fait par addition des places obtenues au classement de chaque manche. Le vainqueur de chaque classement du challenge sera celui ayant le maximum de points.

En cas d'égalité, la place obtenue à la dernière manche départagera les concurrents.

Article 5 : Distinctions du classement à chaque épreuve

Afin de distinguer les coureurs pendant les courses, il sera attribué :

1. maillot jaune au leader (classement général)
2. maillot vert au vainqueur des sprints
3. maillot blanc à pois rouges pour le meilleur grimpeur
4. maillot blanc au 1er coureur minime 1ère année et cadet 1ère année. Si celui-ci est porteur d'un autre maillot, il sera alors porté par son dauphin
5. maillot rose à la 1ère féminine minime et cadette. Si celle-ci est porteuse d'un autre maillot, il sera alors porté par sa dauphine

Ces maillots devront obligatoirement être portés par les coureurs à l'épreuve suivante, suivant l'ordre définit ci-dessus. Quel que soit les résultats des épreuves suivantes, le maillot reste propriété du coureur qui l'a gagné. Le coureur gagnant consécutivement le même maillot, gardera son ancien maillot et recevra un nouveau maillot.

Article 6 : Classement général

Le classement général sera établi à l'issue de chaque manche en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place.

Tout coureur prenant le départ se verra attribuer 5 points de participation.

Voici le barème des points incluant les 5 points de participation :

1 ^{er} : 50 pts	7 ^{ème} : 26 pts	13 ^{ème} : 17 pts	19 ^{ème} : 11 pts
2 ^{ème} : 45 pts	8 ^{ème} : 24 pts	14 ^{ème} : 16 pts	20 ^{ème} : 10 pts
3 ^{ème} : 40 pts	9 ^{ème} : 22 pts	15 ^{ème} : 15 pts	21 ^{ème} : 9 pts
4 ^{ème} : 36 pts	10 ^{ème} : 20 pts	16 ^{ème} : 14 pts	22 ^{ème} : 8 pts
5 ^{ème} : 32 pts	11 ^{ème} : 19 pts	17 ^{ème} : 13 pts	23 ^{ème} : 7 pts
6 ^{ème} : 29 pts	12 ^{ème} : 18 pts	18 ^{ème} : 12 pts	24 ^{ème} : 6 pts
			25 ^{ème} : 5 pts etc

En cas d'égalité sur une manche, les coureurs seront départagés par le classement obtenu lors cette manche.

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le classement obtenu lors de la dernière manche du challenge.

Article 7 : Classement grimpeur et sprinteur

Le classement général grimpeur et sprinteur sera établi à l'issue de chaque manche en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque classement suivant le barème suivant :

- 1^{er} : 5 pts
- 2^{ème} : 3 pts
- 3^{ème} : 2 pts

Pour les minimes et cadettes, 3 classements grimpeurs et sprinteurs par manche.

Pour les cadets et juniors féminines, 4 classements grimpeurs et sprinteurs par manche.

En cas d'égalité sur une manche, les coureurs seront départagés par le classement obtenu lors cette manche.

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le classement obtenu lors de la dernière manche du challenge.

Article 8 : Classement féminine et 1er année

Le classement sera établi à l'issue de chaque manche en fonction du classement général

En cas d'égalité sur une manche, les coureurs seront départagés par le classement obtenu lors cette manche.

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le classement obtenu lors de la dernière manche du challenge.

Article 9 : Dotation

Les prix de chaque épreuve seront attribués selon les barèmes FFC en vigueur (122€/15 pour les minimes et 152€/15 pour les cadets).

Des coupes et bouquets seront remis aux vainqueurs respectifs lors de chaque manche.

Article 10 : Récompenses du challenge

Les récompenses seront remises lors de la dernière manche du challenge.

En cas d'absence des participants, les récompenses ne seront pas envoyées.

Des coupes, bouquets et maillots seront remis aux vainqueurs respectifs de chaque classement.

Des lots seront remis :

- pour le classement général (maillot jaune) aux 10 premiers minimes et cadets
 - pour le classement féminine (maillot rose) aux 5 premières minimes et cadettes
- Nota : pas de cumul, les féminines se verront attribuer les récompenses les plus avantageuses si celles-ci sont classées au général.

Article 11 : Cas des litiges

Tout litige sera tranché par les Clubs organisateur (VCR et CCV)

Ces derniers se réservent, en outre, le droit d'apporter, en cours de saison, toute modification qu'ils jugeraient nécessaire au bon déroulement de ce Challenge afin de régler les cas exceptionnels non prévus au présent règlement.